

9 • interdire l'usage préventif

revendication

novembre 2020

Que l'utilisation préventive d'insecticides soit interdite, entre autres les enrobages aux néonicotinoïdes



De plus en plus, l'utilisation des pesticides se fait de manière préventive. Dans cette lignée, on a commencé à enrober les semences de pesticides, notamment de la classe des néonicotinoïdes - les fameux « tueurs d'abeilles ». Résultat : les agriculteur.rice.s n'interviennent plus en cas de besoin, mais de façon systématique. Ce système est particulièrement encouragé par le système d'assurance actuel, qu'il faudrait donc modifier.

Aujourd'hui, trouver des semences sans pesticides devient un enjeu : ces semences se font plus rares sur le marché ou ne sont plus disponibles à longueur d'année.



Je signe!

Pourtant, l'utilisation de pesticides en prophylaxie (en prévention) est un non sens : des études révèlent que leur utilisation est souvent inutile. On peut citer dans ce sens le mémoire de Luc Brodeur, agronome fondateur de PRISME qui parle de « l'effet pernicieux des traitements pesticides appliqués en prévention [qui] masquent la réalité, et [qui] quand il n'y a pas de pertes [se voient attribuer] tout le mérite, même s'ils sont inutiles».

Cette revendication est importante car on y parle de pesticides dont l'utilité n'est pas justifiée (sur le plan agronomique et sur le plan du rendement). L'utilisation d'insecticides en prophylaxie (en prévention) sert au niveau des assurances et au niveau de la gestion de la tolérance au risque : ce sont des utilisations qui existent à cause du contrat social que nous avons avec l'agriculture ; un contrat social aux conséquences larges pour l'environnement et la biodiversité.

Afin de réellement réduire l'application d'insecticides en prévention, il faudrait aussi modifier le fonctionnement de la Financière agricole du Québec (FADQ). Cette société d'état, en tant qu'assureur, se doit d'avoir des exigences sur les méthodes de lutte contre les insectes. Malheureusement, elle n'a pas de directives claires sur ce qu'elle reconnaît des méthodes issues de la lutte intégrée. Les traitements aux insecticides, eux, sont clairement précisés. Selon son guide des normes (1), elle reconnaît les recommandations du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), qui - pourtant - offre seulement des références et ne fait aucune recommandation.

Dans la situation actuelle de perte massive de la biodiversité, il devient urgent de mettre tout en oeuvre pour interdire et décourager l'utilisation d'insecticides de manière préventive.

TOUJOURS SYSTÉMATIQUE ?

L'utilisation systématique des pesticides n'est pas le lot de tous les producteurs. Beaucoup font des efforts et s'encadrent d'agronomes indépendants. L'utilisation systématique dépend de la valeur marchande de la culture, de l'importance des critères d'esthétisme, de la tolérance au risque du producteur mais aussi du suivi de l'agronome. Notre revendication vient influencer la tolérance au risque en revoyant le modèle d'assurance.

L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), également gérée par la FADQ, est aussi liée à une utilisation accrue des pesticides. Le rapport Pronovost (2) stipule que l'ASRA favorise les rotations courtes en limitant le choix des cultures à celles admissibles et n'encourage pas la mise en place de pratiques culturales plus vertes. De plus, selon l'Institut Jean Garon, les cultures admissibles à l'ASRA sont exigeantes en pesticides. (3) Sans modifications profondes de la FADQ, une simple interdiction de certaines utilisations ne sera pas suffisante pour réellement réduire l'usage des insecticides.

L'exemple des semences enrobées

La problématique de l'enrobage des semences aux insecticides dans le maïs et le soya, principalement de la classe des néonicotinoïdes (les fameux « tueurs d'abeilles »), est à la base du scandale dans le dossier des pesticides au Québec. En effet, une étude financée en majeure partie par les contribuables québécois via le Centre de recherche sur les grains (CEROM) (4) et publiée dans une prestigieuse revue scientifique a démontré que la probabilité de trouver des insectes ravageurs des semis dans un champ de maïs au Québec était inférieure à 4 % et qu'elle était proche de 0% dans un champ de soya. (5) Les agronomes ne devraient donc pas prescrire de semences enrobées aux insecticides, que ce soit de la classe des néonicotinoïdes ou d'autres. Or, au Québec, on estime que ces dernières années, les semences enveloppées de néonicotinoïdes étaient utilisées sur presque 100 % des superficies de culture de maïs et sur plus de 50 % des superficies de culture de soya. En bref, 95% des insecticides ainsi utilisés sont inutiles.

LA BIODIVERSITÉ IMPACTÉE

S'ils sont donc inutiles du point de vue des rendements, de nombreuses études scientifiques indiquent que les néonicotinoïdes ont un effet sur le déclin des colonies d'abeilles qui sont pourtant si importantes pour la pollinisation de nombreuses cultures. Bien que l'impact des néonicotinoïdes sur les abeilles (6) soit très médiatisé, c'est bien l'ensemble de la biodiversité qui subit les effets dévastateurs de ces produits.

La problématique de l'enrobage de semences est aussi aggravée par le contrôle de l'industrie sur les semences. Le prix des semences enrobées aux néonicotinoïdes ne diffère pas de celui des semences non enrobées. Il y a certains hybrides qui sont indisponibles sans enrobage et pour avoir accès à certains semenciers, il faut commander les semences non enrobées avant décembre (un calendrier bien trop ambitieux pour répondre à la réalité de terrain des agriculteurs et des agricultrices et permettre le dépistage). Les quantités sont aussi parfois limitées.

LA BIODIVERSITÉ IMPACTÉE

Les produits de remplacement affectent eux aussi la biodiversité, notamment la vie aquatique.

Les néonicotinoïdes et leurs produits de remplacement sont lessivés dans les cours d'eau longeant les champs (d'où l'importance des bandes riveraines). En raison de leur large utilisation, les rapports du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquent que 100 % des cours d'eau testés dépassent les critères de concentration et menacent ainsi les invertébrés aquatiques – organismes à la base de la chaîne alimentaire. (7)

Nous ne sommes pas les seuls à mettre de l'avant cette solution. Le rapport de la commission parlementaire sur les pesticides a souligné ces enjeux, et un organisme en environnement avait fait des propositions dans ce sens lors de sa participation à la commission parlementaire. Les voici.

recommandation de la CAPERN 17

QUE LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS QUÉBÉCOIS AFIN QU'ILS PUISSENT AVOIR ACCÈS CHAQUE ANNÉE À DES SEMENCES NON TRAITÉES ADAPTÉES AUX CONDITIONS LOCALES.

les positionnements à la CAPERN

- La Fondation David Suzuki demandait d'interdire l'enrobage de semences sans justification agronomique.

RÉFÉRENCES

- (1) Financière agricole du Québec. Guide des normes reconnues par la Financière agricole en matière de pratiques culturales [Internet]. 2020 [cité 28 oct 2020]
- (2) Pronovost J. Agriculture et agroalimentaire - assurer et bâtir l'avenir. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois; 2008 p. 274. (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois)
- (3) Institut Jean-Garon. Commission parlementaire sur les pesticides - Mémoire présenté par l'Institut Jean-Garon. 2019 p. 15
- (4) Labrie G, Gagnon A-È, Vanasse A, Latraverse A, Tremblay G. Impacts of neonicotinoid seed treatments on soil-dwelling pest populations and agronomic parameters in corn and soybean in Quebec (Canada). Desneux N, éditeur. PLoS ONE. 26 févr 2020;15(2):e0229136
- (5) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 [Internet]. 2015 p. 24
- (6) Marceau G, Sauvajons L. Le péril des abeilles. Radio-Canada [Internet]. févr 2015 [cité 27 oct 2020]
- (7) Giroux J, Auteuil-Potvin F d', Doussantousse É, Québec (Province), Direction générale du suivi de l'état de l'environnement. Présence de pesticides dans l'eau au Québec: portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2015 à 2017. [Internet]. 2019 [cité 1 oct 2020]